

**0800 200 211**  
PLUS D'INFORMATIONS (APPEL GRATUIT)

- ▶ Plus de courriers indésirables
- ▶ Identifie le spam en contrant les dernières techniques utilisées par les spammeurs
- ▶ Filtre tous les messages entrants à la recherche de virus et vers connus
- ▶ Détecte les contenus dangereux des pièces jointes
- ▶ Formulaire à retourner complété et signé à la filiale la plus proche de chez vous :

**Lausanne :**

VTX Services SA  
Av. de Lavaux 101  
1009 PULLY  
Fax 021/721.11.12

**Genève :**

VTX Deckpoint SA  
Rue Eugène Marziano 15  
1227 Les Acacias  
Fax 022/879.84.09

**Sion:**

Omedia VTX SA  
Rue de l'Industrie 54  
1950 Sion  
Fax 027/327.75.96

**Zurich :**

VTX Network Solutions AG  
Grabenstrasse 3  
8952 Schlieren  
Fax 044/437 86 79

**Bâle :**

VTX Datacomm AG  
St. Alban-Anlage 44  
4052 Basel  
Fax 061/561.11.10

## VTX Mail Filter Gold

**VTX Mail Filter est la solution professionnelle 3 en 1 pour votre propre serveur de messagerie !**

### ▶ VTX MAIL FILTER GOLD, LE FILTRAGE TANT ATTENDU

De nos jours, aucune adresse E-mail n'est à l'abri du spam ou des virus !

VTX a mis au point une solution de filtrage éprouvée appelée VTX Mail Filter Gold spécialement conçue pour les clients possédant leur propre serveur de messagerie. Ainsi, chaque E-mail destiné à votre serveur est préalablement redirigé sur le serveur de filtrage VTX Mail Filter pour être vérifié contre le **SPAM**, les **VIRUS** et les **CONTENUS DANGEREUX** avant d'être retourné sur votre serveur de messagerie.

### ▶ AVANTAGES DE LA SOLUTION

Le principe de filtrage de VTX Mail Filter Gold est simple et efficace :

- **AUCUN** logiciel à installer ou à mettre à jour sur votre serveur de messagerie ;
- **AUCUNE** configuration particulière à faire sur votre serveur de messagerie ;
- **AUCUN** paramètre à ajouter ou à modifier pour vos utilisateurs finaux.

### ▶ FONCTIONNEMENT DES FILTRES

Voici comment le serveur VTX Mail Filter traite les messages indésirables :

- **Un spam sera taggué** (ou marqué) dans le sujet du message (*ex. : {SPAM ?} Notre conversation téléphonique ...*) permettant une identification simple et rapide des messages à ignorer ou à classer dans un dossier spécifique.
- **Un virus sera identifié et supprimé** grâce aux mises à jour quotidiennes avec différents éditeurs d'anti-virus, évitant ainsi le téléchargement inutile et la propagation du virus sur le poste ou le réseau informatique.
- **Un contenu dangereux sera éliminé** puis un E-mail de notification sera envoyé avec une brève description, permettant d'estimer la dangerosité et d'éventuellement demander la restitution de l'E-mail original.

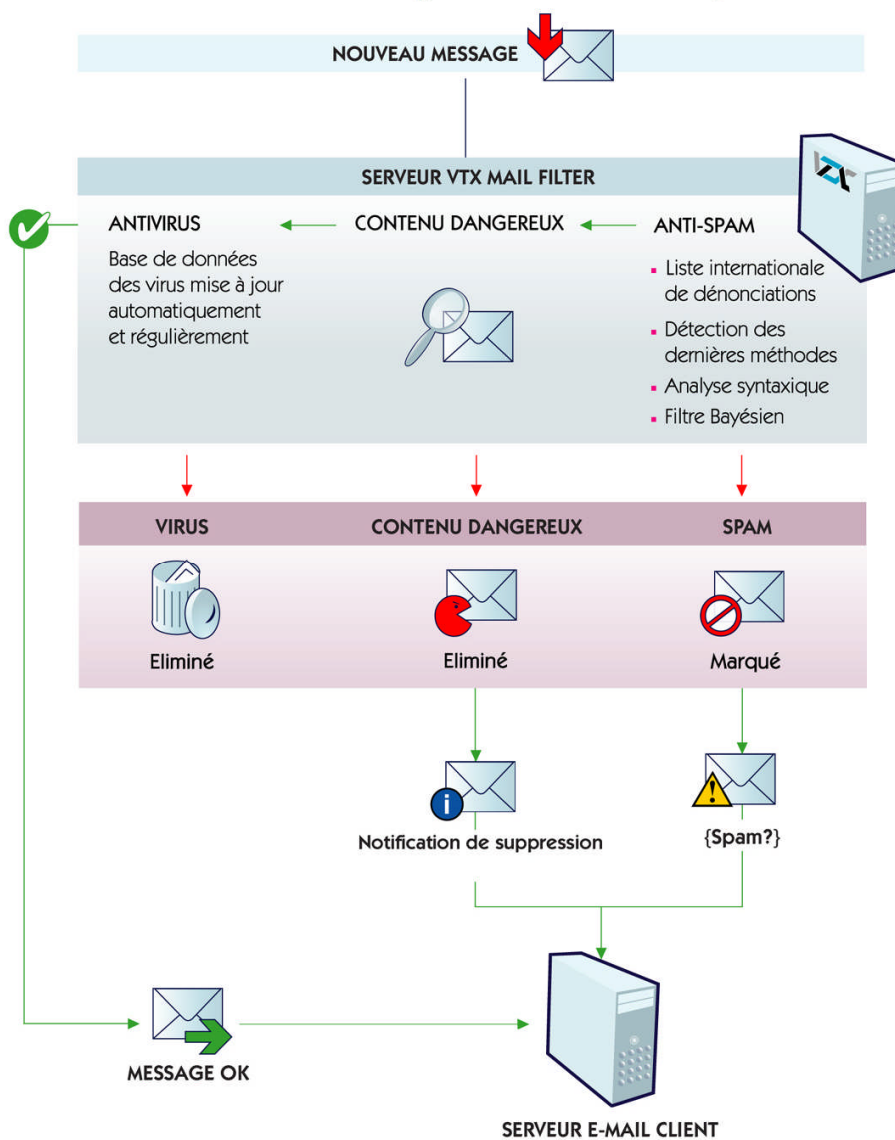
0800 200 211  
PLUS D'INFORMATIONS (APPEL GRATUIT)

PRÉ-REQUIS :

- ▶ Serveur de messagerie avec adresse IP fixe
- ▶ Nom(s) de domaine géré(s) sur les serveurs DNS de VTX

## Schéma de principe

### VTX MAIL FILTER GOLD (pour serveur E-mail)



## Contrat d'abonnement - VTX Mail Filter Gold

**VTX Mail Filter est la solution professionnelle 3 en 1 pour votre serveur de messagerie !**

Ce contrat est conclu avec :

<input type="checkbox"/> VTX Services SA (VD, FR)	<input type="checkbox"/> VTX Datacomm AG (BS, BL, SO, BE-de)	<input type="checkbox"/> VTX Network Solutions AG (UR, ZH, ZG, AG, SZ, LU, OW, NW)
<input type="checkbox"/> VTX Deckpoint SA (GE)	<input type="checkbox"/> VTX Intellinet AG (SG, GR, TG, AR, AI, GL, SH)	<input type="checkbox"/> Bielstar Sàrl (BE-fr)
<input type="checkbox"/> VTX Omedia SA (VS)		<input type="checkbox"/> VSI SA (TI)
<input type="checkbox"/> Arcantel SA (NE, JU)		

Nommée ci-après « le fournisseur » et le client :

### ► COORDONNÉES

SOCIÉTÉ

Raison sociale : .....

Nombre d'employé(e)s : ..... Domaine d'activité : .....

Représenté par :

Nom : ..... Prénom : .....

Madame     Mademoiselle     Monsieur    Langue de correspondance :     FR     DE     EN     IT

E-mail : ..... Tél. : .....

(Adresse valide et régulièrement consultée)    (Fixe ou mobile - joignable en journée)

Fonction : .....

Cette personne sera enregistrée comme **correspondant(e) principal(e)** concernant la/les prestation(s) VTX.  
Il est toutefois possible de déclarer d'autres correspondants principaux, administratifs ou techniques ultérieurement.

ADRESSE

Rue / N° : .....

NPA : ..... Localité : .....

Tél. : ..... Fax : .....

(Fixe ou mobile - joignable en journée)

### ► ADRESSE DE FACTURATION

Identique aux coordonnées ci-dessus

Raison sociale : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

NPA : ..... Localité : .....

Tél. : ..... Fax : .....

► **FORMULE ET PRIX**

Les prix du service de filtrage des E-mails sont définis pour un nombre de comptes E-mail actifs sur un même serveur de messagerie. Pour un paiement annuel, nous vous offrons deux mois sur votre abonnement.

FORMULE	FACTURATION DE L'ABONNEMENT		FRAIS *
	Annuelle	Mensuelle	Mise en service (unique)
Gold 100 comptes E-mail	<input type="checkbox"/> CHF 500.–	<input type="checkbox"/> CHF 50.–	CHF. 400.-
Gold 300 comptes E-mail	<input type="checkbox"/> CHF 1'000.–	<input type="checkbox"/> CHF 100.–	CHF. 400.-

\* inclus les frais de 10 noms de domaine dont rapatriement sur les DNS VTX, frais de gestion annuels et 5 ajouts ou modifications techniques. Toute demande supplémentaire sera facturée aux tarifs suivants :

- Frais de rapatriement et d'activation Fr. 100.- par nom de domaine
- Frais de gestion (5 ajouts ou modifications inclus) Fr. 50.- par nom de domaine / an
- Frais d'ajout ou de modification technique Fr. 50.- par demande / nom de domaine

► **NOMS DE DOMAINES À PROTÉGER**

Pour bénéficier du service, le nom de domaine doit/les noms de domaine doivent être sur les serveurs DNS de VTX et déclaré(s) sur le serveur VTX Mail Filter.

NOM(S) DE DOMAINE À PROTÉGER *	GESTION DNS	
	Déjà sur les serveurs DNS VTX	Sur serveur DNS extérieur
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Compléter doc. joint « VTX Nom de domaine »
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Compléter doc. joint « VTX Nom de domaine »
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Compléter doc. joint « VTX Nom de domaine »

\* Tout ajout de domaine devra être fait à l'aide de l'Annexe A disponible dans le Kiosk ou sur le site VTX : <http://www.vtx.ch/gerer-mon-domaine>

► **DONNÉES TECHNIQUES**

Pour un bon fonctionnement du service, veuillez vous assurer que l'adresse IP du serveur VTX Mail Filter est autorisée sur votre réseau. Cette adresse IP sera communiquée sur votre feuille de configuration de service.

Service à activer sur l'adresse IP du serveur de messagerie suivant : .....  
 Pour votre sécurité, nous vous recommandons d'autoriser uniquement l'adresse IP du serveur VTX Mail Filter sur votre serveur de messagerie.

Marquage personnalisé du sujet du message lors de la détection d'un spam : .....  
 Ce marquage vous servira à identifier/classer les spams retournés par le serveur VTX Mail Filter ; si absent, marquage par défaut {Spam?}.

► **DURÉE DU CONTRAT**

- Contrat d'une année par défaut  Contrat de deux ans (Fr. 200.- de rabais sur les frais de mise en service)  
 Contrat de trois ans - Frais de mise en service offerts

Tous nos prix s'entendent TVA 7,6 % incluse

<p><b>Bon pour accord</b></p> <p><input type="checkbox"/> Je soussigné(e) ..... (nom – prénom) affirme avoir pris connaissance des termes du contrat ainsi que de ses Conditions Générales et en accepter les termes. De plus, je certifie posséder les pleins pouvoirs pour engager le client auprès du fournisseur dans le cadre du présent contrat.</p> <p>Lieu &amp; date : ..... Signature : .....                  (commande de mineurs : signature du représentant légal obligatoire)</p> <p>Recommandé par : .....</p>
--

## VTX NOM DE DOMAINE

Je désire utiliser le(s) nom(s) de domaine suivant(s) chez VTX : \_\_\_\_\_

▶ LE(S) NOM(S) DE DOMAINE EST / SONT :

A RÉSERVER

**Coordonnées identiques au contrat** (N° de client \_\_\_\_\_ )

**Nouvelles coordonnées :**

Société : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

NPA : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° tél. : \_\_\_\_\_ N° fax : \_\_\_\_\_

Adresse E-mail : \_\_\_\_\_

**VTX s'occupe de tout**

- Des prix attractifs ;
- paiement de vos cotisations par facture ;
- gestion administrative et technique en Suisse.

La cotisation du / des nom(s) de domaine vous sera facturée par VTX ; pour toutes les extensions sauf .ch/.li, la première période est de 2 ans minimum.

DÉJÀ RÉSERVÉ(S) (il est/ils sont actuellement géré(s) par un autre ISP)

**Je possède un nom de domaine .ch/.li**

- Je désire simplifier la gestion de mon nom de domaine et regrouper tous mes services chez VTX (je paierai donc mes prochaines cotisations chez VTX).
- Je désire uniquement que VTX modifie les serveurs DNS de mon/mes nom(s) de domaine ainsi que le contact technique.

**Je possède un nom de domaine avec une extension .com/.org/.net/.info/.biz/.name**

VTX est aussi un Registrar et vous propose de simplifier la gestion de votre/vos nom(s) de domaine et de regrouper tous vos services au même endroit. **Le transfert + le renouvellement pour un an Fr. 20,-**

- Je désire regrouper tous mes services et payer la cotisation annuelle de mon/mes nom(s) de domaine chez VTX.  
Nom du Registrar actuel : \_\_\_\_\_  
Identifiant : \_\_\_\_\_  
Mot de passe : \_\_\_\_\_  
E-mail de contact chez votre Registrar : \_\_\_\_\_
- Je désire uniquement que VTX modifie les serveurs DNS de mon/mes nom(s) de domaine ainsi que le contact technique.  
Nom du Registrar : \_\_\_\_\_  
User ID : \_\_\_\_\_  
Password : \_\_\_\_\_

▶ MONTANT DES COTISATIONS

.CH - .LI	.COM - .NET - .ORG - .INFO - .BIZ - .NAME
Cotisation par année, dès la première année	<b>Transfert (changement de Registrar) + renouvellement pour 1 année</b> Fr. 20.- Cotisation pour 1 année Fr. 49.- Cotisation pour 2 ans Fr. 94.- <b>Cotisation pour 5 ans</b> Fr. 199.-
Frais d'enregistrement Fr. 100.- par nom de domaine	Frais d'enregistrement Fr. 100.- par nom de domaine (sauf transfert)

Date & lieu : \_\_\_\_\_

Signature du titulaire du domaine : \_\_\_\_\_

Nous vous remercions de bien vouloir remplir et nous retourner ce document par fax ou par courrier à la succursale la plus proche :

- Lausanne : VTX Services SA - Av. de Lavaux 101 - 1009 PULLY - Fax 021/721.11.12
- Genève : VTX Deckpoint SA - Rue Eugène Marzianno 15 - 1227 Les Accacias - Fax 022/879.84.09
- Sion : Omedia VTX SA - Rue de l'Industrie 54 - 1950 Sion - Fax 027/327.75.96
- Zurich : VTX Network Solutions AG - Grabenstrasse 3 - 8952 Schlieren - Fax 01/437.86.79
- Bâle : VTX Datacomm AG - St Alban-Anlage 44 - 4052 Basel - Fax 061/561.11.10

## Conditions Générales spécifiques à la prestation VTX Mail Filter Gold

Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux prestations (services et produits) fournies par les sociétés membres du groupe SMART TELECOM S.A., soit en particulier les sociétés ARCANTEL S.A., BIELSTAR Sàrl, SMARTPHONE S.A., VSI VIDEOTEX SVIZZERA ITALIANA S.A., VTX Datacomm S.A., VTX DECKPOINT SA, VTX INTELLINET S.A., VTX INTERACTIVE SOLUTIONS S.A., VTX Network Solutions S.A., VTX OMEDIA S.A., VTX SERVICES S.A. (ci-après : le fournisseur).

L'objet des présentes Conditions Générales est de définir les limites dans lesquelles le fournisseur procure un service téléphonique au client.

Les termes et conditions relatifs à la fourniture du service sont définis dans les documents ci-après :

- les présentes Conditions Générales ;
- les Conditions Générales relatives aux prestations (services et produits) du groupe SMART TELECOM S.A. ;
- la formule d'adhésion ou son équivalent électronique ou téléphonique ;
- la liste de prix en vigueur.

Le formulaire d'adhésion peut revêtir la forme d'un formulaire papier, d'un formulaire électronique ou d'un enregistrement téléphonique auprès d'un tiers garant.

### 1. OBJET DU PRÉSENT CONTRAT

Le fournisseur met à disposition du client un service de filtrage des E-mails entrants. Pour bénéficier de ce service, le client doit disposer de son propre serveur de messagerie, et le(s) nom(s) de domaine doit/doivent être géré(s) sur les serveurs DNS de VTX.

La connexion Internet ne fait pas partie de ces services.

### 2. FILTRAGE DES E-MAIL(S)

- VTX s'efforce de filtrer les E-mails du client et d'éliminer les virus connus ainsi que les messages apparentés à des messages publicitaires non sollicités par le destinataire (appelés SPAM par la suite).
- Les critères permettant de considérer un E-mail comme étant un SPAM sont fortement subjectifs et laissés à l'appréciation de VTX. VTX utilise pour cela des listes et critères de filtrage reconnus internationalement.
- VTX garantit que plus de 90 % des SPAM et des virus connus sont filtrés par son système. Seuls les E-mails en caractères latins sont filtrés selon des critères contextuels.
- VTX n'est aucunement responsable des conséquences d'un E-mail n'ayant pas été considéré comme infecté par un virus ou comme un SPAM publicitaire par son filtre. Aucune poursuite ne pourra être entreprise contre VTX suite à un problème de ce type.
- VTX ne peut pas être tenu pour responsable de la perte d'un E-mail au travers de son filtre, et aucun dédommagement ne pourra être exigé pour un tel motif.
- L'utilisation d'un filtre de ce type entraîne inévitablement un délai supplémentaire dans l'acheminement d'un E-mail. VTX s'efforce de maintenir ce délai le plus court possible, mais en aucun cas VTX ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de ce délai.
- VTX supprime immédiatement et automatiquement les messages contenant des virus. Ces messages ne sont donc pas récupérables.
- Les contenus dangereux filtrés génèrent une notification vers le destinataire, le contenu dangereux est éliminé, et un attachement expliquant la raison du filtrage est joint au message original ; un déblocage est possible sur demande. Pour cela un délai moyen de 72 heures est nécessaire (délai non garanti).

### 3. CONFIDENTIALITÉ

VTX garantit un traitement strictement confidentiel des E-mails et qu'aucune utilisation abusive ne sera faite ni des adresses E-mail ni des contenus des messages ; en particulier, en vertu de la loi sur la protection des données (LPD), la divulgation à toute personne des adresses et des contenus est exclue, sans l'ordre formel d'un juge d'instruction compétent.

### 4. MISE EN ŒUVRE

À moins d'un avis contraire mentionné par écrit, le délai de mise en service est estimé entre 2 et 5 jours ouvrables dès réception du contrat accompagné de toutes les informations nécessaires. La tenue de ce délai implique que le(s) nom(s) de domaine soie(n)t hébergé(s) sur les serveurs DNS VTX et que VTX puisse faire les modifications de routage nécessaires.

Si le(s) nom(s) de domaine se trouve(nt) chez un autre prestataire, le client doit faire le nécessaire pour le(s) rapatrier sur les serveurs DNS de VTX.

### 5. ASSISTANCE

Le fournisseur propose un service de support sur un numéro au tarif local. (pendant les heures de bureau).

## 6. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le client accepte que, malgré l'automatisation forte du logiciel et la qualité de filtrage déployée, certains E-mails ne soient pas filtrés.

En aucun cas le fournisseur ne peut être tenu pour responsable de la perte de données, de l'accès par des tiers, ni du détournement des données transportées sur le réseau.

Les données stockées sur les serveurs (logs de connexion) restent la propriété du client. Le fournisseur s'engage à ne pas utiliser les fichiers logs d'un client et à ne pas les transmettre à des tiers.

## 7. DURÉE ET RÉSILIATION

### 7.1 Définitions

L'engagement du client prend effet à la signature du contrat. La date de mise en service est celle d'envoi des paramètres d'activation. Cette date marque le début de la prestation.

### 7.2 Facturation

La facturation débute le 1er du mois pour une mise en service réalisée jusqu'au 07 du mois en cours.

La facturation débute le 1er du mois suivant pour une mise en service réalisée dès le 08 du mois en cours.

Dans le cas où vous avez une prestation d'accès Internet ou d'hébergement VTX, la première facture VTX Mail Filter Gold sera calculée au « prorata temporis » jusqu'à la prochaine facturation de votre prestation principale VTX. Par la suite, la prestation sera facturée simultanément avec cette prestation principale.

### 7.3 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'une année minimum à moins qu'une autre durée ne soit expressément prévue dans le contrat ; il est renouvelable par tacite reconduction d'année en année pour une période d'une année complète, sauf résiliation écrite par courrier recommandé avec un préavis de 3 mois avant la date anniversaire de mise en service.

En cas de non-respect des conditions de paiement, le fournisseur se réserve le droit d'interrompre l'ensemble des services du client et ainsi effacer les données stockées. Les frais inhérents à la remise en route des comptes seront facturés au client.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier ses tarifs moyennant un préavis de 2 mois, donné sous la forme qui lui semblera opportune. Les Conditions Générales en ligne prévalent sur celles imprimées. Les parties conviennent que VTX peut de plein droit apporter des modifications restreintes à son service sans autre formalité que de les porter dans les Conditions Générales en ligne.

## 8. PORTEE JURIDIQUE DES CONDITIONS CONTRACTUELLES

Par sa signature apposée sur le contrat, le client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et des Conditions Générales relatives aux prestations (services et produits) du groupe SMART TELECOM S.A. et les accepter sans restriction.

La signature du contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP pour les prestations facturées et calculées selon la liste de prix annexée au contrat et dont le client déclare avoir pris connaissance, ou selon les modifications qui auront été communiquées au client conformément aux conditions contractuelles.

En cas de conflit entre les versions française et allemande, la version française prévaut.

## 9. FOR ET DROIT APPLICABLE

Pour toute contestation ayant trait à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent expressément que sont seuls compétents, au choix du demandeur, les tribunaux du siège du fournisseur cocontractant ou celui de Pully (Vaud/Suisse) et soumettent tout litige entre elles au seul droit suisse.

Février 2006